ART. 3 N° 418

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2017

### RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 418

présenté par M. Balanant et M. Mignola

-----

#### **ARTICLE 3**

Compléter l'alinéa 14 par les mots :

« qui donnent lieu à l'acquisition de droits progressifs pour les salariés ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que les contrats de mission donneront lieu à l'acquisition de droits progressifs pour les salariés.